

Index d'égalité professionnelle Femmes-Hommes

Le secteur social et médico-social est particulièrement touché par une faible mixité des métiers : près de 76 % des effectifs sont féminins et on observe une tendance à la hausse de la féminisation des emplois. Par ailleurs, notre secteur est confronté à des phénomènes de faible attractivité pour la population masculine.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a pour objectif de faire progresser l'égalité professionnelle et impose notamment aux employeurs de calculer leur index égalité femmes-hommes basé sur 5 indicateurs :

- Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes
- Ecart de taux d'augmentations individuelles
- Ecart de taux des promotions
- Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Plus une structure respecte son obligation de résultat sur les cinq indicateurs, plus elle obtient de points, pondérés selon l'importance de chaque indicateur, dans la limite d'un maximum de 100 points. Si le résultat est inférieur à 75 points sur 100, la structure doit mettre en place des mesures correctives dans un délai de trois ans, sous peine de s'exposer à une pénalité financière pouvant atteindre 1 % de sa masse salariale.

En détail :

- Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes : **36/40**
- Ecart de taux d'augmentations individuelles : **non calculable** - *absence d'augmentations individuelles en application de la CCN66*
- Ecart de taux des promotions : **15/15**
- Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité : **non calculable** - *absence d'augmentations suivant le retour de congé maternité*
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **10/10**

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes 2025 :

Le niveau de résultat global est de **61 points** obtenus sur un maximum de **65 points** ; le résultat final sur **100 points** n'est pas calculable, certains indicateurs n'ayant pas pu être déterminés pour l'année 2025.